

savent pour les avoir souvent manipulés, que les producteurs peuvent réagir d'autant plus violemment qu'on les pousse dans une impasse. Deneux, dirigeant de la FNPL craint également pour son poste. Et, coup de théâtre, les coopératives proposent de payer 59 centimes en Mai, c'est-à-dire presque le prix indicatif.

Samedi 3 Juin

Lors des négociations qui s'engagent ensuite entreprise par entreprise, les producteurs, qui tiennent bon, obtiennent 60 centimes, moyennant la suppression partielle de certaines primes.

Les industriels, malgré quelques velléités jusqu'aboutistes, comprennent qu'ils risquent, en faisant cavalier seul, de perdre un bon nombre de producteurs.

Dimanche 4 Juin, les derniers camions de la S.A. Entremont peuvent quitter la place de Guisriff.

Mais sur le résultat même de la grève, bien des ambiguïtés surgissent.

Victoire incontestable pour les producteurs, les 60 centimes ne coûteront cependant pas très cher aux industriels, dans la mesure où ils seront compensés par la suppression ou la diminution de certaines primes (principalement primes de quantité).

Face à ces mesures, les producteurs étaient désarmés. Fallait-il défendre les avantages des gros producteurs ? En fait, seule l'intégration des primes dans le prix de base pouvait, en plus de l'augmentation de ce prix de base, constituer une réponse correcte aux manœuvres des industriels.

Mais, quelques jours plus tard, les transtormateurs laissent entendre que le prix payé en mai sera exceptionnel. Il faudra très vite en revenir à 59 centimes. Les industriels sont inquiets : ils avaient l'habitude de négocier des grilles de prix à l'année, comme les contrats que l'on veut imposer à la classe ouvrière, mais les paysans ne sont pas d'accord. Ils ont signé un armistice, mais la guerre du lait ne pourra que reprendre, et plus rapidement peut être que ne l'espèrent les industriels, car aucune des difficultés fondamentales des petits paysans n'a évidemment été réglée par ces accords.

LE RAS LE BOL DES FEMMES

En beaucoup d'endroits, les femmes ont joué un rôle important, parfois même à l'avant garde du mou-

vement. Pour beaucoup, ce fut le premier geste de révolte, la manifestation d'un ras l'bol plusieurs fois justifié.

En effet, les exploitants agricoles constituent sans doute la catégorie la plus exploitée de tous les travailleurs.

— Exploitées d'abord comme travailleuses :

Sur l'exploitation, elles sont souvent levées à 6 H. du matin pour s'occuper de la traite, ce sont elles aussi qui travaillent le plus tard le soir pour faire la comptabilité de l'exploitation. Sans oublier que nombre d'entre elles participent aux travaux des champs. Elles ne sont évidemment pas payées, et reçoivent, pour le budget de la famille, ce qui reste après les investissements et les achats courants destinés à l'exploitation.

— Exploitées, doublement exploitées même, en tant que femmes-travaillant-à-la-campagne. Entre les travaux sur l'exploitation, les petits élevages aussi (lapins, poules) destinés plus spécialement au budget familial, il y a encore le ménage à faire, la cuisine à préparer, les enfants à soigner. Tout cela sans salaire, bien que ce soit souvent les maigres allocations familiales qui constituent le budget de base de la famille.

Mais la femme d'exploitant ne bénéficie même pas de la protection sociale qui est une conquête des autres travailleurs : pas de dimanche, pas de congés, pas de de congés maternité non plus. La médecine du travail passe bien une fois par an, en principe. C'est souvent la seule visite médicale de l'année. Ne parlons pas d'utilisation des méthodes contraceptives : ce n'est pas la propagande qui leur est faite qui les fera pénétrer dans les campagnes.

Pourtant, les mentalités évoluent. Cette grève en est aussi le révélateur. Autrefois, quand les hommes manifestaient, les femmes restaient à la maison, de même, qu'à la cuisine, elles mangeaient debout pour mieux servir le mari, chef de la famille. Aujourd'hui, les femmes participent à la lutte, et ce fait témoigne aussi à sa manière d'une rupture avec les traditions corporatistes où seul compte l'avis du « chef d'exploitation » (7).